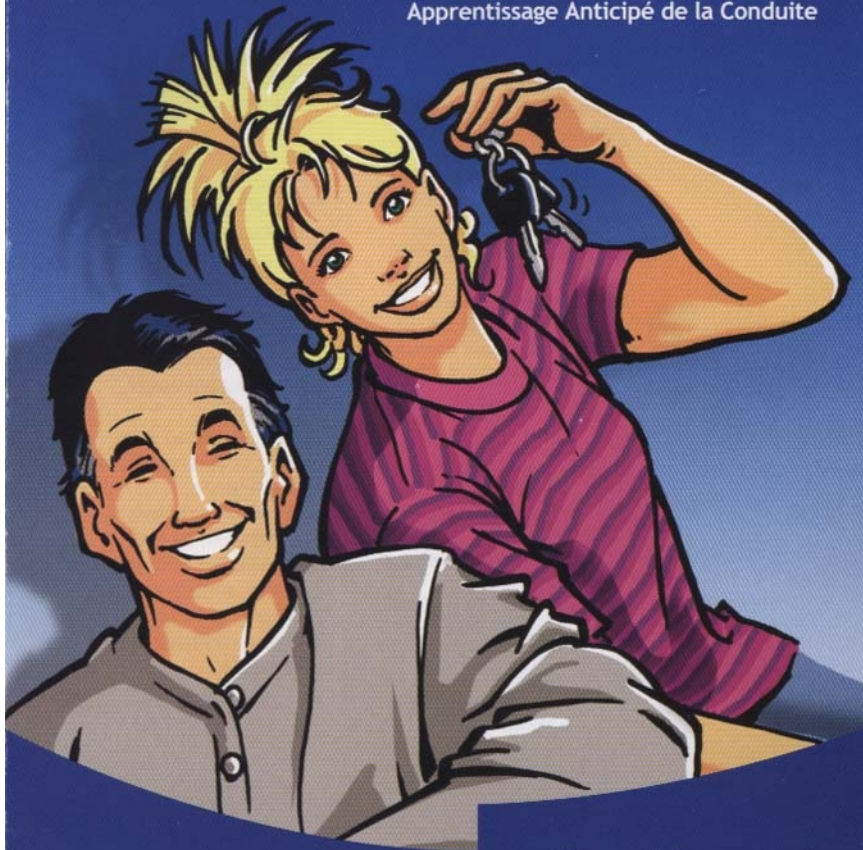


Notice
d'information



AAC

Apprentissage Anticipé de la Conduite



CODES ROUSSEAU

Le déroulement

La formation initiale



La formation initiale commence par une évaluation de votre niveau afin de déterminer le volume prévisionnel personnalisé de la formation.

Selon vos aptitudes, vous suivrez entre 20 et 30 heures (volume moyen observé) de cours de conduite. Parallèlement, vous préparerez l'Épreuve Théorique Générale (code de la route).



Si vous êtes nés après le 31/12/87, l'ASSR 2^{ème} niveau ou l'ASR vous sera demandé lors de l'inscription à l'E.T.G.

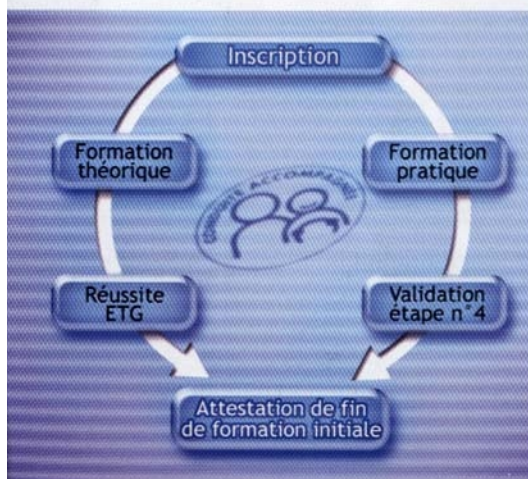
■ L'évaluation

À l'aide de votre livret d'apprentissage, vous pourrez suivre votre évolution et évaluer vos progrès au travers des 4 étapes de synthèse qui jalonnent la formation. Le niveau de maîtrise qui sera validé lors de l'étape 4 correspond au niveau du permis de conduire.

Une validation prématurée ne serait ni votre intérêt, ni celui de l'établissement que vous avez choisi.

Votre futur accompagnateur devra obligatoirement assister à la validation de la dernière étape.

Quand ce niveau sera atteint et que vous aurez réussi le code, le formateur signera l'attestation de fin de formation initiale qui vous autorisera à circuler avec le ou les accompagnateurs désignés.



Le déroulement **La conduite accompagnée**

La phase de conduite accompagnée se déroule sur au moins 3 000 km pendant un an minimum, mais sans pouvoir excéder 3 ans.

Vous conduirez avec un accompagnateur (âgé de 28 ans révolus et détenteur de son permis depuis plus de trois ans).



■ L'assurance

La conduite accompagnée n'est possible que si l'assurance du ou des véhicules utilisés comporte une extension de garantie. C'est à l'accompagnateur d'en faire la demande sans plus attendre. Le formulaire figure dans le dossier d'inscription.

En principe, ce document, appelé "lettre avenant", sera délivré sans augmentation de cotisation ou de prime. Sachez toutefois que certains assureurs imposent une augmentation de la franchise de remboursement en cas d'accident.

L'assureur peut refuser d'accorder cette extension de garantie si l'accompagnateur a été condamné pour un délit routier.

■ Le véhicule

Un rétroviseur extérieur à droite est obligatoire. Celui-ci est réservé à l'usage de l'accompagnateur, donc réglé pour ce dernier. Le frein à main central du véhicule n'est pas obligatoire, mais conseillé.



À chaque sortie, vous devrez apposer ce disque à l'arrière du véhicule.



■ Les règles à respecter

- La conduite accompagnée est interdite à l'étranger. Vous devez respecter les limitations de vitesse des jeunes conducteurs :
 - 110 km/h sur les autoroutes,
 - 100 km/h sur les routes à chaussées séparées,
 - 80 km/h sur les autres routes.
- Lors d'un contrôle routier, vous êtes tenu de présenter aux forces de l'ordre le livret d'apprentissage avec l'attestation de fin de formation et la "lettre avenant" délivrée par l'assureur. En outre, votre accompagnateur devra présenter les papiers du véhicule et son permis de conduire. Il peut être soumis à un dépistage de l'alcoolémie et encourt, dans le cas où il serait positif, les mêmes condamnations que s'il était au volant de son véhicule.



➔ Les rendez-vous pédagogiques

La phase de conduite accompagnée est jalonnée de rendez-vous pédagogiques obligatoires avec l'école de conduite.

Ils permettent de procéder à une évaluation de l'expérience que vous avez acquise et d'approfondir la formation par un échange entre l'accompagnateur, vous et le formateur. Ils sont organisés au minimum en deux séances.

- La première rencontre a lieu entre le 4^{ème} et le 6^{ème} mois de la période de conduite accompagnée, lorsque environ 1 000 km ont été parcourus.
- La dernière rencontre s'effectue dans les deux mois précédant la date de l'examen pratique du permis de conduire, lorsque 3 000 km ou plus ont été parcourus.

Les rendez-vous pédagogiques se déroulent en deux parties : une séance individuelle de conduite et une séance d'animation en salle sur des thèmes de sécurité routière (vitesse, alcool, vigilance-fatigue, assurances...).

Le déroulement **Le permis**

Cette épreuve viendra au terme d'une formation approfondie ; vous aurez bénéficié d'une authentique expérience de la conduite ; vous aurez acquis un niveau suffisant de maîtrise.

■ En cas de réussite

Le permis de conduire vous sera délivré ainsi qu'une attestation de fin de conduite accompagnée qui servira à obtenir des conditions tarifaires particulières lors de votre premier contrat d'assurance.

La période probatoire du permis de conduire sera ramenée à deux ans.



C'est à partir de l'âge légal de 18 ans, et après un an au moins de conduite accompagnée, que vous pourrez passer l'examen pratique du permis de conduire selon les règles en vigueur.

■ En cas d'échec

Vous garderez le bénéfice du code pour 4 autres épreuves "pratiques" dans un délai de trois ans. Attention ! Ce délai court depuis la date d'obtention de l'épreuve théorique.

Les avantages

L'esprit tranquille

Un jeune en formation traditionnelle a parcouru environ 350 km, puis il roule seul. Un jeune en AAC a aussi parcouru en formation initiale environ 350 km avec son formateur et 3 000 km avec un adulte expérimenté avant d'être "lâché" seul sur la route.

La réussite

- Choisir l'AAC, c'est avoir 3 chances sur 4 d'obtenir le permis de conduire du premier coup, dès l'âge de 18 ans (contre 1 chance sur 2 pour ceux suivant la filière traditionnelle).
- La période du permis probatoire est ramenée à 2 ans (au lieu de 3 ans) pour le conducteur ayant suivi l'AAC.



Le rôle de l'accompagnateur

L'accompagnateur est le lien entre vous et le formateur. Son rôle sera d'opérer un suivi et de vous transmettre son expérience de la route.

Suivre la formation initiale

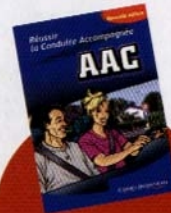
Lors de votre formation à l'École de Conduite, invitez votre accompagnateur à assister à 1 ou 2 heures de vos leçons de conduite. Il pourra ainsi constater vos progrès lors de l'évaluation de l'étape 4 où sa présence est obligatoire car il prendra le "relais". Il aura alors toute confiance en vous car vous serez capable de conduire une voiture sans mettre en danger votre sécurité, ni celle des autres. C'est le but à atteindre pour la validation de la formation initiale. Ce suivi lui permettra d'être moins inquiet le premier jour où vous conduirez sa voiture à ses côtés.

Respecter la diversité des situations de conduite

La période de conduite accompagnée doit vous permettre de passer du niveau de débutant à celui de conducteur expérimenté. Pour cela, 3 000 km minimum sont nécessaires à l'acquisition d'expérience, en affrontant les situations routières les plus fréquentes. Parcourir le plus grand nombre de kilomètres possible exclusivement sur autoroute ne sera pas très enrichissant pour vous. Conduisez surtout dans de nombreuses situations variées (la nuit, par temps de pluie, en ville, etc.).

Assister aux rendez-vous pédagogiques

La qualité de votre apprentissage dépend de l'engagement de vos accompagnateurs et notamment de leur assiduité aux rendez-vous pédagogiques. Ils seront l'occasion pour le formateur d'établir un bilan de votre conduite et de transmettre à vos accompagnateurs un "plan de travail" destiné à assurer le perfectionnement de votre conduite.



Le complément idéal pour la conduite accompagnée

© Codes Rousseau - Réf. 52807/1404

La qualité de la formation

Plus on est formé tard, plus on a du mal à apprendre.
À 16 ans, un jeune a plus de facilités car il est encore en scolarité.
Confronté au cours de la conduite accompagnée à toutes sortes de situations, il acquiert très vite une expérience.

L'économie

Le taux de réussite dès le 1^{er} passage du permis de conduire entraîne une réelle économie financière.
Économie qui joue également en terme d'assurance puisque cette dernière accorde des avantages liés à la surprime des jeunes conducteurs voire même à l'attribution d'un bonus !